

Organisation d'un Forum communal des Energies Renouvelables

Considérant que la Belgique a besoin d'électricité pour faire rouler ses trains, pour ses industries, ses hôpitaux, ses écoles, ses administrations et ses habitants.

Considérant que par une loi belge sur la sortie du nucléaire du 31 janvier 2003 votée par les partis libéraux, socialistes, écolos, francophones et flamands, aucune centrale nucléaire pour la production d'électricité ne sera construite plus en Belgique. Et que toutes les centrales nucléaires produisant de l'électricité en Belgique devront s'arrêter en 2025 au plus tard.

Considérant que l'ensemble des conseillers communaux de Couvin sont contre l'enfouissement des déchets hautement radioactifs sur le territoire de la commune de Couvin (motion « ONDRAF » voté lors du CC du 28 mai 2020) et donc par conséquent « en principe » contre la poursuite de l'aventure nucléaire en Belgique,

Considérant que la production et la distribution d'électricité sont une responsabilité nationale et non européenne,

Considérant que les réseaux internationaux sont connectés, ce qui permet à la Belgique d'acheter de l'électricité à ses voisins quand sa production ne parvient pas à couvrir la consommation d'électricité de notre pays, et ce à un prix élevé,

Considérant que la crise du Covid a montré la nécessité d'être le plus autonome possible et non dépendant de mesures d'autres pays,

Considérant que les 2 réacteurs nucléaires EDF de Chooz mis en service 1996 et 1997 devront à moyen terme s'arrêter, car ces réacteurs ont été conçus pour une durée de vie de 40 ans et que, de plus, les autorités françaises n'ont pas retenu le site de Chooz pour l'installation de leur nouveau réacteur nucléaire de type EPR, c'est-à-dire que la production d'énergie nucléaire à Chooz cesse à moyen terme,

Considérant que parce que la densité de la population de notre région (66 habitants par km²) est faible par rapport à la densité de la population belge (374 habitants par km²) de nombreux projets éoliens sont projetés dans notre région,

Considérant qu'il est important pour la commune de Couvin et pour ses citoyens de bien être informés des enjeux de la transition énergétique et de définir ensemble les meilleurs projets de productions d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune de Couvin, pour garantir davantage d'autonomie énergétique plutôt que de subir des décisions qui nous échappent,

DECIDE

De demander au Collège communal de Couvin de constituer et de réunir avant le 1er décembre 2020 un FORUM Energie Renouvelable (du même type que la commission post-contournement) dans le but de définir ensemble et dans le respect de chacun, les meilleurs projets de productions d'énergie renouvelable sur le territoire de la commune de Couvin.